

Le Parquet de Port-au-Prince a auditionné, vendredi, les députés Levallant Louis Jeune et Sorel Jacinthe à propos de la plainte qu'ils ont déposée, en avril, contre Joseph Lambert, un des conseillers du président Martelly, a observé Haïti Press Network.

Accompagnés de leur avocat, les deux parlementaires, qui ont accusé l'ancien sénateur Joseph Lambert de les menacer de mort, ont été entendus pendant environ trois heures d'horloge par un **substitut commissaire du gouvernement**.

Ni les députés ni leur avocat André Michel n'ont pas voulu dévoilé aux journalistes le nom du substitut commissaire du gouvernement qui a entendu les accusateurs.

« Le Parquet est un, et indivisible », a répondu Me André Michel, pour esquiver les questions des journalistes relatives à l'identité du substitut commissaire du gouvernement qui a auditionné les parlementaires.

« Nous venons de fournir des preuves au Parquet concernant notre plainte. Nous souhaitons que le dossier suit son cours dans les prochains jours », a déclaré Levallant Louis Jeune, au micro de la presse, à sa sortie au bureau du substitut commissaire du gouvernement.

Le député Sorel Jacinthe, lui, exhorte le **Parquet**, après l'audition, à se dessaisir du dossier pour les suites que de droit.

« Avec les échanges que nous venons d’avoir avec le Parquet, et les informations supplémentaires que nous venons d’apporter dans cette affaire, nous souhaitons que le Parquet puisse transférer le dossier au cabinet d’instruction dans les prochains jours pour des suites nécessaires », a indiqué le député Jacinthe.

Jeudi, le Parquet avait auditionné l’ancien sénateur du Sud-Est, Joseph Lambert, contre qui [le s deux députés avaient déposé une plainte au Parquet de Port-au-Prince](#), pour les avoir proféré des menaces de mort.

Sylvestre Fils Dorcilus

sylvestref.d@hpnhaiti.com

Twitter : @sfdorcilus / @hpnhaiti